

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION  
MENTION DROIT parcours public et privé  
3<sup>ème</sup> NIVEAU  
SEMESTRE 6  
GROUPE DE COURS N° 4  
DROIT DES INSTITUTIONS ET DES FINANCES LOCALES  
MARDI 7 MAI 2013  
13 H 30 – 16 H 30  
\*\*\*\*\*

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

**Commentez le texte suivant de Jean-Bernard Auby, extrait de son ouvrage « Droit des collectivités locales », 5<sup>ème</sup> éd. Coll. *Thémis Droit*, PUF, p. 22 :**

« En vérité, il faut bien se dire que les compétences normatives des collectivités territoriales sont au cœur de leur autonomie. Avec les composantes financières, elles en déterminent de façon primordiale le dessin : là où les collectivités n'ont aucun pouvoir de moduler les données juridiques de leur intervention, elles ne sont en somme que les exécutants de la politique nationale !

En même temps, tout élargissement affiché du pouvoir normatif local présente, en France, un caractère un peu sulfureux, tant l'idée du caractère sacré de la règle nationale, uniforme, reste très fortement ancrée. La notion même d'un pouvoir normatif des collectivités territoriales est considéré pour beaucoup comme choquante. C'est la raison pour laquelle, sur le terrain de l'autonomie normative des collectivités, le texte constitutionnel nouveau\* a été si timide, et à vrai dire, si contourné, ambigu »

\*issu de la révision constitutionnelle du 17 mars 2003